



Quel genre d'État pour quel genre d'égalité?



**CONFÉRENCE
RÉGIONALE
SUR LES FEMMES
DE L'AMÉRIQUE LATINE
ET DES CARAÏBES**

Brasilia, 13-16 juillet 2010



NATIONS UNIES

CEPALC



Secretaria de Políticas
para as Mulheres

Le présent document a été préparé sous la supervision d'Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), pour être présenté à la onzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (Brasilia, 13-16 juillet 2010).

Ce rapport intègre les progrès de l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes et rend compte du travail réalisé au cours de ses deux premières années de fonctionnement, en mettant l'accent sur l'autonomie économique des femmes.

La rédaction de ce document a été menée à bien sous la responsabilité de Sonia Montañó, fonctionnaire responsable de la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC, en collaboration avec Coral Calderón. Nous remercions en particulier Diane Alméras, Natalia Gherardi, Ana Cristina González, Nathalie Lamaute-Brisson, Vivian Milosavljevic, Laura Pautassi, Patricia Provoste et Corina Rodríguez pour leur contribution importante.

Jimena Arias, Halima-Sa'adia Kassim, Denisse Lazo, Paola Meschi, Paulina Pavez, Carolina Peyrin, María de la Luz Ramírez, Sylvan Roberts, Mariana Sanz, Sheila Stuart et Alejandra Valdés ont également collaboré à son élaboration et à son analyse.

Le document reprend les précieuses contributions des ministres et autorités des mécanismes pour la promotion de la femme d'Amérique latine et des Caraïbes, qui en ont défini le contenu à la quarante-troisième réunion du Bureau exécutif de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (Puerto España, 7 et 8 juillet 2009), qui ont envoyé des documents et des informations pour sa préparation et ont enrichi sa version définitive à l'aide de contributions et de débats dans le cadre de deux forums virtuels.

Nous adressons également nos remerciements à Antonio Prado, Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC, pour ses commentaires.

Nous sommes reconnaissants à l'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) et au Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) pour leur contribution financière, ainsi qu'à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), au Fonds des Nations Unies pour la population FNUAP) et au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), pour leurs contributions techniques et financières.

Table de matières

Introduction	5
I. Égalité et développement	9
A. Les États et l'égalité des sexes	9
B. L'économie des soins	11
II. La situation des femmes	15
III. Le travail rémunéré des femmes.....	21
IV. Conclusions et propositions: du temps pour travailler.....	27
A. Une nouvelle équation pour un nouveau traitement.....	27
B. Les politiques en matière d'emploi et de protection sociale.....	28
C. Habilitier les femmes à l'exercice de l'égalité.....	29
D. Le cadre institutionnel	29
Bibliographie	31

QUEL GENRE D'ÉTAT POUR QUEL GENRE D'ÉGALITÉ?

Introduction

L'étude *Quel genre d'État pour quel genre d'égalité?* rend compte des résultats de l'analyse de l'information officielle disponible dans l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes, les rapports gouvernementaux et un ensemble d'études spécialisées sur les politiques d'égalité appliquées en Amérique latine et dans les Caraïbes 15 ans après la tenue de la conférence de Beijing¹.

Le constat est que, dans la majorité des pays de la région, la démocratie reste déficitaire en termes d'égalité des sexes; en effet, la moitié de la population, à savoir les femmes de tous les groupes sociaux, n'obtient ni les mêmes résultats ni les mêmes possibilités que les hommes dans l'exercice de la citoyenneté.

À la question de savoir quel genre d'État et d'égalité implique le concept d'égalité des sexes, la réponse proposée est la recherche de nouvelles formes d'articulation entre l'État, le marché et la famille qui favorisent les modalités et des contenus démocratiques au sein des institutions qui les composent de façon à parvenir à une égalité réelle entre citoyens et citoyennes au sein de la société. L'esprit de ce document pourrait être résumé dans l'idée d'égalité à l'échelon du pays et du foyer.

¹ En 1995 a été tenue à Beijing la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a adopté le Programme d'action soumis à une évaluation 15 ans après dans le cadre de l'Examen et l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) dans les pays latino-américains et des Caraïbes (CEPALC, 2009).

Cette idée va dans le même sens que celle proposée par la CEPALC dans le document: L'heure de l'égalité - Comblers les écarts, ouvrir de nouveaux chemins (CEPALC, 2010a), à savoir, mettre l'égalité au cœur du développement, abolir les privilèges sociaux et redistribuer les ressources productives ce qui, dans le cas de l'égalité des sexes, doit également être interprété comme l'abolition des privilèges et la redistribution des ressources au sein de la famille sur la base d'un programme de réformes encourageant l'autonomie économique, politique et physique des femmes.

Selon ce document, la cheville ouvrière de ce type de réforme est la redistribution du travail socialement disponible et nécessaire, à savoir le travail rémunéré et non rémunéré qui permet le développement productif et le soin des personnes tout au long du cycle de vie.

Il s'agit de venir à bout de tous les obstacles qui entravent l'accès égalitaire des femmes au marché du travail et à la protection sociale et de promouvoir un pacte social et budgétaire prévoyant des politiques explicites de conciliation entre la vie familiale et professionnelle susceptibles de:

- Garantir à toutes les femmes le droit au travail rémunéré.
- Assurer à tous le droit aux soins dans le cadre d'une protection sociale universelle.
- Séparer le droit aux soins des personnes des obligations culturellement imposées aux femmes qui en font les principales et parfois les seules responsables des soins donnés à d'autres personnes (enfants, malades ou handicapés), sans rémunération ni reconnaissance.
- Encourager la reconnaissance et la valorisation du travail non rémunéré ainsi que sa contribution au développement sur la base de sa visibilité statistique, de l'accès à la protection sociale et de la titularité de tous les droits, en particulier le droit au travail.
- Favoriser la parité dans tous les domaines de la prise de décision (politique, économique et sociale).
- Promouvoir au sein de la société de la famille des changements culturels qui contribuent à faire disparaître les répercussions négatives de la division sexuelle du travail, telles que la segmentation professionnelle, la surreprésentation des femmes parmi les pauvres, l'écart salarial et la concentration des femmes dans les emplois de mauvaise qualité, ainsi que l'inefficace utilisation du capital éducatif des femmes dans la région.

En résumé, le document postule que l'égalité des sexes doit s'inscrire dans le cadre de la recherche de l'égalité dans tous les domaines: la titularité et la jouissance effective des droits, le développement productif et des familles équitables qui servent de fondement à l'autonomie économique des femmes, l'accès à la prise de décision dans tous les domaines, l'autonomie physique comme droit de vivre une vie sans violence et l'exercice libre de tous les droits reproductifs. L'articulation entre ces trois domaines d'autonomie permettra, selon l'étude, d'enclencher un cercle vertueux de l'égalité dans lequel l'État, le marché et la famille soient les acteurs responsables de la construction de société plus juste.

I. ÉGALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

A. Les États et l'égalité des sexes

La remise en question du rôle de l'État survient à un moment historique où se produisent de grands changements qui vont dans le sens de l'égalité des sexes, mais qui se heurtent également à des obstacles qui freinent cette progression; en outre, la récente crise pose la question de la capacité des États de la région à venir à bout des inégalités de toutes sortes.

Après des années de luttes sociales et politiques du mouvement des femmes, l'approbation de lois et l'application de politiques inspirées du programme d'action de Beijing, et dans la foulée de la mondialisation et de la transformation productive, les femmes ont conquis de nouveaux espaces d'action ainsi qu'une plus grande autonomie et reconnaissance de leurs droits, malgré la persistance de la discrimination et de l'inégalité. Au cours de ces dernières années, les processus démocratiques de la région ont conduit à une reconnaissance constitutionnelle des droits économiques, sociaux et culturels des différents secteurs de la population. Dans ce contexte, les politiques publiques actuelles n'abordent pas seulement les problèmes non résolus, mais également les enjeux qui requièrent de nouveaux types de réponse de la part de l'État, comme le changement climatique, l'innovation technologique et l'émigration.

Un des enjeux présentés dans cette étude est la nécessité de reconnaître le travail reproductif réalisé dans les ménages dans le cadre de la création de richesses et d'assumer qu'il s'agit d'une responsabilité qui incombe non seulement aux femmes et aux hommes, mais aussi à la communauté, aux

entreprises et aux institutions et qui constitue en outre une des chevilles ouvrières du développement économique. Cette nécessité est en train de redéfinir les frontières entre les sphères traditionnellement considérées comme publiques et privées et de modifier les interactions entre l'État, le marché et la famille. Il s'agit de changements qui tendent vers une société dans laquelle, selon Nancy Fraser (1997), les femmes et les hommes soient à la fois des agents soignants et pourvoyeurs. C'est en ce sens qu'évolue l'idée de la parité non pas comme un contingent accru en faveur des femmes, mais comme une expression plus vaste de l'universalisme (Montaño, 2007), sachant qu'il s'agit, en définitive, de parvenir à une participation égalitaire non seulement dans les décisions des institutions démocratiques, mais aussi dans la vie familiale, productive et sociale².

En deuxième lieu, les politiques publiques en matière d'égalité des sexes qui, par définition, passent par l'existence d'états démocratiques et d'une capacité de direction, ont progressé en dépit de politiques macro-économiques qui, au cours des deux dernières décennies, ont favorisé la réduction du rôle de l'État et la déréglementation des marchés financiers et du travail, contexte dans lequel les politiques sociales sont perçues comme des formes de compensation vis-à-vis des dynamiques d'exclusion résultant de l'application de ce paradigme. C'est pourquoi alors que d'un côté, les droits des femmes obtenaient une reconnaissance juridique, le cadre institutionnel de l'État ne cessait de s'éroder et les objectifs d'égalité étaient souvent subordonnés aux objectifs de croissance.

L'égalité des sexes a été doublement battue en brèche par ce qui a été appelé le "silence stratégique" (Bakker, 1994) des politiques macro-économiques et de développement quant aux inégalités entre les sexes et à la persistance historique du modèle de l'homme pourvoyeur comme norme de la division sexuelle du travail.

Finalement, bien que l'horizon des droits humains des femmes se soit élargi à la faveur de la mondialisation, des politiques publiques et des revendications des femmes, cette reconnaissance s'est heurtée à des cadres juridiques nationaux qui ne permettent pas toujours d'appliquer les normes

² Le Consensus de Quito adopté à la dixième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (2007) reconnaît "que la parité est un des moteurs déterminants de la démocratie, dont le but est de favoriser l'égalité dans l'exercice du pouvoir, la prise de décision, les mécanismes de participation et de représentation sociale et politique, et dans les relations familiales au sein des divers types de familles, les relations sociales, économiques, politiques et culturelles", et qu'elle constitue "un objectif visant à éradiquer l'exclusion structurelle des femmes" (CEPALC, 2007a, p. 3).

de la justice internationale. Un cas particulièrement illustratif est celui de l'autonomie des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive qui continue d'être censurée dans plusieurs pays où de mesures aussi fondamentales que l'accès à la contraception d'urgence ont été bloquées, imposant ainsi la violence d'une maternité non souhaitée. La situation suscite de vifs débats, de plus en plus fréquents dans la région, qui rendent compte de la diversité des visions quant au genre d'État et au genre d'égalité voulus par différents agents et collectivités aux forces dissemblables.

B. L'économie des soins

L'idée de la redistribution des soins et du partage équitable du temps de travail total est un enjeu pour la pensée économique et sociale traditionnelle, car il s'agit d'inclure le travail non rémunéré comme aspect indispensable des analyses. Elle interpelle en outre la politique, les politiques publiques et les présomptions culturelles qui sous-tendent cette pensée et propose des visions innovatrices qui doivent encore se cristalliser dans la pratique quotidienne et dans le bon sens.

Il existe toutefois des précédents dans la reconnaissance de l'importance du travail de soins réalisés au sein des ménages. Par exemple, le rapport Beveridge (1942) qui a orienté la politique travailliste britannique en matière de sécurité sociale en fonction du principe de la couverture universelle “ du berceau jusqu'à la tombe”, reconnaissait explicitement “[...] Il faut considérer que la grande majorité des femmes mariées réalise un travail qui est vital bien que non rémunéré, sans lequel leur mari ne pourrait effectuer aucun travail rémunéré et sans lequel la nation ne pourrait continuer” (Aguirre et Scuro Somma, 2010, p. 12)³. Cette reconnaissance n'a toutefois pas été prise en compte dans la pensée économique contemporaine ni dans les politiques publiques fondées sur celle-ci⁴. C'est surtout l'impact multiple de l'autonomie croissante des

³ Le rapport intitulé “Rapport au Parlement sur la sécurité sociale et les prestations connexes” (connu sous le nom de Rapport Beveridge) a été publié en 1942. Le Ministre du travail britannique de l'époque a demandé à William Beveridge —doyen de l'université d'Oxford— de rédiger un rapport sur la protection sociale. Beveridge a expliqué que la prise en charge par l'État des frais de maladie et des pensions de retraite permettrait à l'industrie nationale de profiter de l'augmentation de la productivité par suite de la compétitivité.

⁴ Picchio (2001, p. 3) signale que, dans l'analyse du marché du travail, “les économistes classiques (Quesnay, Smith, Ricardo et Marx, à sa façon) mettent en lumière les aspects tant productifs que reproductifs, entendus non de manière réductrice au sens biologique, mais également dans un sens social”.

femmes sur la vie familiale, professionnelle, politique et scientifique qui a suscité la révision des modèles explicatifs de l'économie.

Il est important de souligner l'apport conceptuel et théorique des économistes féministes qui ont contribué à préciser l'influence de la division sexuelle du travail sur le fonctionnement du système économique et ont permis d'incorporer à l'économie des aspects qui en étaient absents (Picchio, 2001 et 2005) comme le travail non rémunéré. Ce développement analytique mène à l'économie des soins qui mettent l'accent sur la tâche de reproduction sociale réalisée essentiellement par les femmes.

Picchio (2001) et d'autres auteures ont incorporé la question de l'articulation entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré à la représentation traditionnelle du circuit économique et en particulier au flux circulaire du revenu qui englobe les relations entre les ménages et les entreprises. Ce schéma inclut un espace économique dénommé, en l'occurrence, de reproduction sociale dans lequel sont identifiées des fonctions économiques menées dans la sphère privée des ménages sans lesquelles le circuit économique ne pourrait suivre son cours⁵. Ces fonctions sont liées à la transformation de biens acquis sur le marché dans le cadre de la consommation réelle, c'est-à-dire la fourniture de conditions de bien-être effectif⁶, l'habilitation de la population en vue du travail salarié ou indépendant et, finalement, la régulation de la main-d'œuvre en vue de l'activité économique, le volume de travail disponible pour celle-ci étant défini au sein des ménages, de même que la demande de main-d'œuvre et les conditions du marché.

Cette analyse permet de cerner le rôle économique irremplaçable de travail reproductif non rémunéré et de mieux appréhender la dynamique du rapport entre la production et la redistribution de la recherche. Cette approche permet également d'étudier et de proposer des innovations en matière de politiques publiques productives, du travail et de la protection sociale et de renforcer, entre autres éléments, l'analyse des migrations qui ont une incidence importante sur la distribution du revenu.

⁵ Picchio (2001) lui donne le nom d'espace de développement humain, mais ce terme peut être confondu avec la notion d'indice de développement humain (IDH), évalué chaque année par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ou avec le concept de capital humain, qui fait référence pour sa part à une utilisation instrumentale des personnes comme élément de production qu'il convient d'actualiser et de valoriser pour augmenter leur productivité.

⁶ Picchio (2005) entend le bien-être au sens de Sen (1985) et Nussbaum (2000), comme un ensemble de capacités humaines et de fonctionnements effectifs dans la sphère sociale.

L'articulation entre le travail rémunéré et non rémunéré permet de mener une étude plus approfondie des systèmes d'emploi dans lesquelles sont créées les ressources monétaires qui constituent la source d'autonomie économique de la majorité des personnes. Une telle étude permet également d'expliquer comment fonctionne cette articulation sur le marché du travail salarié, ou dans le cadre du travail indépendant et de la petite production marchande. Elle permet également de saisir l'interaction entre les entreprises, l'État et les familles dans la configuration des systèmes d'emploi et de mieux comprendre pourquoi la protection de l'État en matière de droit du travail des femmes s'est concentrée sur la protection de la maternité, plutôt que sur le processus continu de production et de reproduction qui inclurait les femmes comme les hommes (Pautassi, Faur et Gherardi, 2004).

L'idée de rendre visible le travail domestique non rémunéré en tant que de revendication politique a pour but de montrer de façon explicite la contribution de travail reproductif à la création de la richesse. La pierre d'achoppement des politiques publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes reste la question de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale qui relève à son tour de la redistribution des soins entre l'État, le marché et la famille. Un État qui évoluerait dans cette direction et renforcerait les initiatives existantes dans la région pourrait créer les conditions et les capacités requises pour que le développement productif puisse compter sans restriction sur la contribution des femmes qui n'ont pas encore réussi à surmonter les facteurs qui font obstacle à un leur mobilité professionnelle, une carrière professionnelle libre de discrimination et l'exercice intégral de la citoyenneté.

II. LA SITUATION DES FEMMES

Quinze ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), les rapports entre les sexes ont considérablement évolué dans la région, situation qui s'est traduite par la conquête de nouveaux droits, une plus grande égalité et une participation politique et économique active des femmes⁷. Dans le même temps, on constate toutefois la persistance des pratiques, des idées et des structures de subordination sur lesquelles se greffent de nouvelles inégalités qui empêchent que les résultats obtenus jusqu'ici, comme dans le domaine éducatif, se traduisent par un meilleur bien-être (CEPALC, 2010b). Cette combinaison de changement rapide et de résistance explique que le bilan des progrès accomplis depuis la Conférence de Beijing fasse état non pas d'une progression linéaire, mais d'une évolution en dents de scie, sinueuse et semée d'embûches.

Comme le souligne la proposition de la CEPALC sur l'égalité en tant que titularité des droits, un grand nombre d'inégalités entre les sexes qui requièrent une action plus musclée des états pour garantir le respect des droits des femmes est lié est à l'écart qui les sépare des seuils de bien-être de base dans des domaines comme l'accès aux ressources productives, l'emploi dans des conditions adéquates, la possibilité de décider sur la vie reproductive sexuelle et sur la maternité, les soins professionnels durant la grossesse et l'accouchement et une vie sans violence. Ci-après sont présentés les principaux changements et les problèmes à affronter dans la région.

⁷ Voir un rapport plus détaillé sur le degré d'accomplissement des engagements contractés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes dans CEPALC (2009).

L'un des changements qui reflète le mieux la profondeur des changements qui se sont produits est la présence croissante de femmes aux plus hauts niveaux de décision de l'État dans plusieurs pays. Les exemples les plus récents de l'Argentine, du Chili, du Costa Rica, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago rendent compte d'un changement de tendance important vers une plus grande participation politique⁸. Le suivi effectué par l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et les Caraïbes de la CEPALC en matière de participation à la plus haute hiérarchie du pouvoir fait apparaître d'importants progrès dans le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, notamment en ce qui concerne l'adoption de lois de quotas dans les parlements nationaux. La région est l'une des plus avancées en termes de pourcentage de femmes parlementaires, malgré la lente progression de la moyenne régionale qui n'atteint que 22%, à laquelle s'ajoute une participation très réduite à l'échelon local.

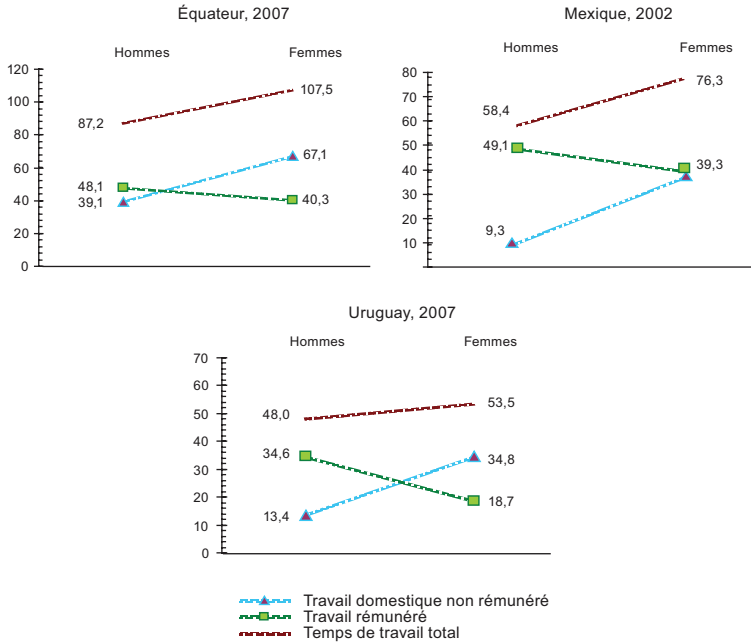
Cette évolution et d'autres changements sont le fruit du processus à plus long terme que représente l'accès progressif des femmes à l'éducation. En 2005, la région enregistrait déjà une égalité en termes de scolarité pour les deux sexes malgré des différences persistantes dans certains secteurs et zones spécifiques, en particulier dans les zones rurales et à population autochtone et d'ascendance africaine, ainsi que de graves lacunes au niveau des contenus éducatifs nécessaires à une socialisation égalitaire.

Un processus notable en raison de son caractère massif et son impact structurel est l'accroissement soutenu du taux de participation féminine à l'activité économique qui a atteint, dans les zones urbaines, une moyenne régionale de 52% en 2008. Cette progression a toutefois été complexe et semée d'embûches et de discriminations, notamment en termes de la charge excessive de travail que les femmes doivent assumer. Le graphique 1 fait apparaître deux tendances majeures qui se retrouvent dans tous les pays de la région en ce qui concerne la charge de travail total (rémunéré et non rémunéré) des hommes et des femmes⁹. Bien que le nombre absolu d'heures consacrées par les femmes et les hommes au travail domestique non rémunéré et au travail rémunéré puisse varier considérablement d'un pays à l'autre, deux grandes tendances se dégagent: i) dans tous les cas, le temps total de travail des femmes est supérieur à celui des hommes, et ii) dans tous les cas, les femmes consacrent la majeure partie de leur temps au travail non rémunéré.

⁸ Michelle Bachelet au Chili (2006), Cristina Fernández en Argentine (2007) et Laura Chinchilla au Costa Rica (2010) ont été élues présidentes et Portia Simpson-Miller est devenue première ministre en Jamaïque (2006), ainsi que Kamla Persad-Bissessar à la Trinité-et-Tobago (2010).

⁹ Voir l'Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes [en ligne] <http://www.cepal.org/oig/>.

Graphique 1
**AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (PAYS CHOISIS): TEMPS
 CONSACRÉ AU TRAVAIL TOTAL, AU TRAVAIL DOMESTIQUE
 ET AU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ, SELON LE SEXE**
 (En heures par semaine)



Source: Commission économique pour l'Amérique et les Caraïbes (CEPALC) sur la base des résultats des enquêtes sur l'emploi du temps et de questions sur les journées de travail au foyer et les occupations rémunérées incorporées aux enquêtes sur les ménages des pays respectifs.

Un défi majeur pour les politiques de développement consiste à réduire la part importante de femmes urbaines et rurales qui ne s'est pas incorporée au travail rémunéré en raison, dans la plupart des cas, de discriminations du marché, du manque de services publics de prise en charge des enfants ou des deux facteurs. Le pourcentage de femmes qui ne possède aucun revenu propre a atteint 32% en 2008, contre 10% seulement des hommes dans la même situation¹⁰.

Ces chiffres s'inscrivent dans le cadre d'une augmentation de la féminisation de la pauvreté: en 2008, 130 femmes vivaient dans l'indigence par rapport à 100 hommes dans la même situation, proportion beaucoup

¹⁰ Ibid.

plus élevée qu'en 1990 lorsque ce même indice était de 118 femmes pour 100 hommes. Paradoxalement, cet écart s'est creusé durant les années d'essor économique de la région (2004 à 2008) (CEPALC, 2010b), période marquée par un recul du nombre absolu de pauvres et d'indigents.

En matière de droits humains, des progrès sont observés en termes d'adoption de cadres constitutionnels et juridiques égalitaires. Certains pays ont adopté une nouvelle génération de lois sur la violence sexiste et d'autres destinées à garantir les droits humains des femmes bien que, à quelques exceptions près, la législation relative aux droits sexuels et reproductifs reste très controversée et contestée par des secteurs dont le poids est important dans les décisions publiques.

Cependant, les progrès accomplis sur le plan législatif ne se traduisent pas toujours par la jouissance effective des droits; ceci est particulièrement visible dans le domaine de l'autonomie physique: la violence faite aux femmes persiste, la réalisation de l'objectif lié à la mortalité maternelle est encore lointaine dans plusieurs pays¹¹ et le nombre de grossesses adolescentes, généralement non voulues, n'a pas diminué. En effet, malgré un fléchissement des taux de fécondité à l'échelon régional, la maternité chez les adolescentes reste invariable ou augmente même dans plusieurs pays. Ces problèmes pourraient souvent être évités à l'aide de la technologie et des connaissances suffisantes, ainsi que moyennant l'offre de services préventifs peu coûteux. Ces limitations de l'autonomie physique des femmes ont des effets négatifs indéniables au niveau de leur participation politique et économique, lesquels sont à leur tour amplifiés par l'absence de revenus.

Un pas important a été le processus de construction et la consolidation des mécanismes de promotion des femmes dans tous les pays de la région. Ces mécanismes ont joué un rôle important, avec le mouvement des femmes et d'autres agents nationaux et internationaux, dans les progrès mentionnés plus haut et resteront importants pour affronter les enjeux futurs. Ils ont participé activement à l'élaboration de plans et de programmes visant l'égalité des sexes, en particulier dans le secteur social et ont encouragé les réformes constitutionnelles et légales destinées à assurer l'égalité. Certains pays ont récemment incorporé le principe de la parité et d'autres ont adopté des législations nationales

¹¹ La cible 5A du cinquième objectif du Millénaire pour le développement pour le Millénaire est de réduire de 75% la mortalité maternelle entre 1990 et 2015. Au bout de 15 ans, la réduction a été d'environ 25% seulement.

destinées à garantir l'égalité dans tous les domaines, et ce, conjointement à de nouvelles initiatives destinées à assurer la prise en compte transversale du souci de l'égalité des sexes dans les principales politiques des pays. Ces mécanismes ont également favorisé la production de chiffres et d'évaluations qui permettent de donner une visibilité aux problèmes de genre et de servir de base aux politiques susceptibles de les résoudre. Au cours des dernières années, sont apparues, parallèlement au mécanisme principal, d'autres instances au sein des autres pouvoirs de l'État ainsi que dans des espaces sectoriels ou locaux de l'administration publique (Fernós, 2010) qui contribuent ainsi à renforcer l'engagement des États vis-à-vis de l'égalité des sexes. Dans tous les cas, le partenariat avec la société civile a été fondamental pour assurer la mise en place et la durabilité des avancées institutionnelles.

La persistance de la discrimination et de l'inégalité se reflète dans le fait que, malgré les progrès substantiels accomplis, la majorité des femmes est encore très loin de parvenir à l'autonomie économique, politique et physique. Il existe, entre les barrières présentes dans ces trois domaines de l'autonomie, une interaction et un renforcement réciproque qui empêchent les femmes de participer à la société, à la politique et au développement économique. Le facteur qui pourrait rompre le cercle en question est la création de revenus propres dans des conditions d'autonomie, sujet que nous allons aborder dans la section suivante.

III. LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ DES FEMMES

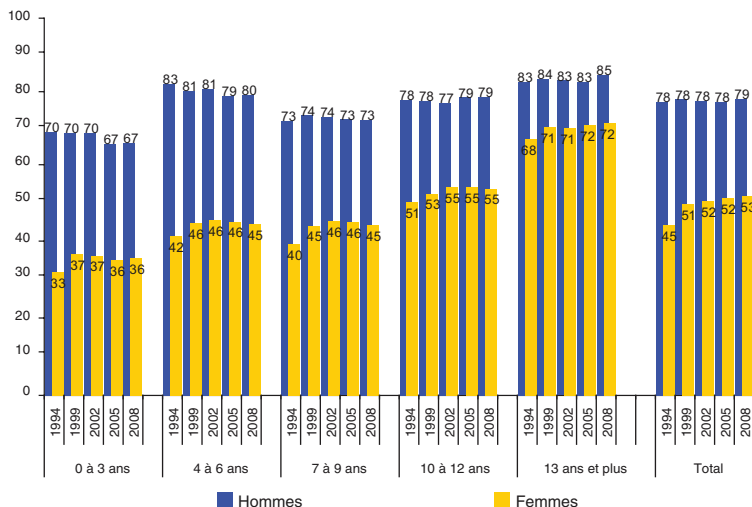
En ce qui concerne la contribution des femmes au développement des pays de la région observée par la CEPALC en 2008, le constat est que, sans l'apport monétaire des conjointes, la pauvreté augmenterait en moyenne de 10 et de 6 points de pourcentage dans les familles biparentales, respectivement urbaines et rurales¹². Ces chiffres soulignent combien il est urgent de réduire le nombre de femmes qui n'ont encore aucune possibilité de tenir des revenus propres provenant du travail.

La progression vers l'autonomie économique des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes reste timide, comme le démontrent le faible taux de participation économique des femmes et leur insertion défavorable au marché de l'emploi. Cette situation découle de rigidités dans la distribution de travail reproductif et est renforcée par l'hétérogénéité structurelle sur le plan économique et la profonde inégalité sociale qui règnent dans la région.

À la différence des hommes, la participation économique des femmes est plus directement liée au nombre d'années d'études. La population économiquement active (PEA) féminine atteint un niveau maximum pour les femmes possédant 13 ans au moins d'études et chute considérablement parmi les femmes moins scolarisées (voir le graphique 2), ce qui met en évidence les obstacles supplémentaires que doivent surmonter les femmes, un particulier les plus pauvres, pour s'intégrer au marché de l'emploi.

¹² Tabulations spéciales des enquêtes sur les ménages réalisées par la CEPALC.

Graphique 2
AMÉRIQUE LATINE (MOYENNE SIMPLE): TAUX DE PARTICIPATION DES HOMMES ET DES FEMMES A L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, EN FONCTION DU NOMBRE D'ANNÉES D'ÉTUDES, ZONES URBAINES, 1994-2008
(En pourcentages)



Source: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), sur la base de tabulations spéciales des enquêtes sur les ménages des pays respectifs.

L'entrée des femmes sur le marché de l'emploi est déterminée par les changements démographiques (moins d'enfants, vieillissement de la population), une offre publique lacunaire en matière de services publics de soins, les coûts élevés de l'offre commerciale et une disponibilité réduite de réseaux sociaux et familiaux pour les tâches de soins. Ceci explique pourquoi elles sont souvent reléguées à des activités plus flexibles et informelles, telles que les emplois à temps partiel (28% de femmes occupées contre 16% des hommes occupés) ou aux emplois à domicile, généralement dans le cadre des filières de sous-traitance. Dans de telles conditions, le manque d'opportunités de travail se traduit par la difficulté d'obtenir des revenus qui, à son tour, complique l'accès à des services de soins qui permettraient aux femmes de concilier la vie professionnelle et la vie familiale, situation particulièrement complexe pour les femmes.

L'écart entre hommes et femmes en termes d'opportunités de travail se retrouve dans les taux de chômage qui sont systématiquement plus élevés pour les femmes: la moyenne régionale de chômage en 2008 était de 5,7% pour les hommes et de 8,3% pour les femmes.

L'hétérogénéité structurelle des économies régionales explique également l'existence de systèmes d'emploi tout aussi hétérogènes. Dans le cas des femmes, les conditions et les opportunités d'emploi ainsi que la conciliation entre le travail rémunéré et non rémunéré varie selon qu'elles s'insèrent au marché de l'emploi salarié, au travail indépendant ou pour compte propre, à l'emploi formel ou informel.

Néanmoins, indépendamment de la modalité d'insertion à l'emploi, les femmes se concentrent dans les secteurs à moindre productivité, perçoivent des revenus inférieurs, connaissent des conditions de travail plus désavantageuse, font l'objet d'une protection sociale limitée et subissent les effets de la segmentation sexiste des emplois, tant sur le plan horizontal (occupations différenciées pour les hommes et pour les femmes) que vertical (concentration des hommes aux niveaux hiérarchiques supérieurs), qui reproduisent les conditions d'inégalité vis-à-vis des hommes. Dans les deux cas, l'absence de solutions alternatives pour la prise en charge des enfants détermine clairement les opportunités et les stratégies des femmes en matière d'emploi. Cette tendance est restée immuable au cours des dernières décennies.

L'emploi salarié a été également touché par la flexibilisation du travail qui a eu, pour les femmes, des effets négatifs en termes de qualité de l'emploi, lesquels sont directement liés aux responsabilités domestiques. La régulation des droits du travail a surtout été axée sur la protection de la maternité, négligeant ainsi la question de la discrimination et des facteurs sexistes de l'inégalité dans le domaine professionnel.

La mondialisation de l'économie et l'ouverture commerciale en tant que stratégie d'intégration internationale des pays ont donné naissance à des courants de main-d'œuvre de capitaux qui déterminent fortement les modalités d'insertion des femmes sur le marché de l'emploi, accompagnées d'opportunités d'emploi très divergentes dans leurs pays et à l'étranger. Les opportunités créées pour les femmes dans la région se manifestent essentiellement dans des emplois précaires, ce qui explique que les travailleuses de secteurs tels que la *maquila*, l'agroexportation

et le tourisme soient considérées comme des “semi gagnantes” de la mondialisation (Kabeer, 2000).

Il faut mentionner, tout particulièrement, le cas du travail domestique rémunéré qui, malgré des progrès récents en matière juridique dans plusieurs pays, reste l'exemple le plus clair de précarité de l'emploi et concerne 12% des travailleuses rémunérées de la région. Parmi les migrantes, ce type d'emploi reste le créneau privilégié pour s'insérer au marché du travail; il est à l'origine de contributions monétaires au développement par le biais des envois de fonds et permet de couvrir les coûts des soins dans la famille d'origine, lesquels sont généralement assumés par d'autres femmes.

En ce qui concerne le travail indépendant, il est important de faire remarquer que ce type d'emploi absorbe environ un quart de la population occupée et qu'il concerne essentiellement des femmes. Un autre fait à relever est que, dans la majorité des cas, les travailleuses indépendantes réalisent leurs activités à domicile, ce qui est nettement moins fréquent chez les hommes. Le travail productif à domicile représente, pour les femmes, une stratégie qui leur permet d'assumer simultanément la responsabilité du travail productif et reproductif, généralement dans le cadre d'activités à faible productivité, ce qui explique que leur revenu reste inférieur à celui des hommes et que leur progression vers des entreprises rentables soit limitée.

L'accès plus restreint des femmes à des ressources et des avoirs économiques, qu'ils soient naturels (terre, eau), financiers, physiques (équipements, matériel), personnels (qualification) ou sociaux (réseaux, communautés) limite considérablement leur capacité de produire des revenus quel que soit le type d'insertion marché de l'emploi et s'avère particulièrement déterminant pour le travail indépendant. L'égalité des sexes dans l'accès au savoir doit être une composante essentielle des politiques propres à assurer l'autonomie économique des femmes.

L'incidence de la pauvreté monétaire est très forte parmi les femmes, tant sur le plan individuel que sur celui des familles dirigées par des femmes. L'aspect le plus manifeste du manque d'autonomie économique des femmes est la pauvreté, à laquelle s'ajoutent le manque de liberté et de temps et la marginalisation de la protection sociale qui en fait des sujets d'assistance qui disposent de moins de ressources pour exercer leurs droits au sein de la famille et de la communauté.

La protection sociale concerne les droits fondamentaux qu'une communauté de citoyens et de citoyennes s'engage à garantir en cas d'événements vitaux (naissance, développement, maladie, vieillesse, décès) et de risques professionnels (opportunité, conditions de travail, perte d'emploi) ou de tout autre type (catastrophes naturelles, accidents). Le défi actuel consiste à étendre ce droit de façon universelle et à mettre un terme au rapport de dépendance vis-à-vis du marché et de la relation salariale, ainsi qu'à l'assistance ciblée qui assure des niveaux minimums de protection sur la base d'une extrême nécessité et non pas comme un droit universel garanti.

Les politiques appliquées dans la région en matière d'emploi et dans le domaine social présentent des biais nettement sexistes puisqu'elles sont fondées sur la présomption de la responsabilité exclusive des femmes au sein du ménage et du rôle de pourvoyeur des hommes. On observe depuis peu une remise en question de ces présomptions moyennant la présentation de formules visant à corriger la discrimination existante dans les systèmes de sécurité sociale fondés sur la capitalisation individuelle et à assurer le caractère universel de droits tels que la prévoyance sociale et l'éducation préscolaire. Cette dernière commence à être perçue comme un droit des enfants et non pas comme une solution permettant aux femmes de déléguer tout en conservant leur responsabilité dans les soins de la famille. Le développement de services publics chargés des soins aux personnes malades ou présentant différents degrés de handicap est en revanche très limité. D'autres types de mesures, comme les programmes de transferts monétaires conditionnels, ont fait l'objet d'une évaluation mitigée: leur impact sur la réduction de la pauvreté est reconnu mais leur incidence en termes d'autonomie des femmes est contestée.

L'évolution vers des systèmes universels de protection sociale se heurte au problème du manque de capacités budgétaires des États de la région ainsi qu'aux biais sexistes des systèmes de protection sociale. En effet, ceux-ci n'ont pas introduit des modifications nécessaires pour garantir la prise en charge des personnes sans dépendre des femmes, ainsi que pour mettre un terme à la discrimination qui caractérise leur conception et leur application.

En résumé, les politiques en matière d'emploi et la faiblesse du cadre institutionnel sur le marché du travail rémunéré ont favorisé la flexibilisation de la main-d'œuvre féminine. En dépit des quelques

progrès accomplis, les causes et les structures du travail rémunéré et non rémunéré n'ont pas encore été abordées. Indépendamment de la modalité ou du secteur d'insertion à l'emploi, du groupe socio-économique, du fait qu'elles vivent en zones urbaines ou rurales, la charge totale de travail des femmes est toujours supérieure à celle des hommes. Les besoins de soins au sein du ménage constituent un frein à l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi rémunéré, situation encore aggravée par la présence lacunaire des services publics et l'absence de partage des responsabilités de soins entre les ménages, l'État et le marché, ainsi qu'entre les femmes et les hommes au sein des familles.

IV. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS: DU TEMPS POUR TRAVAILLER

La principale proposition résultant de l'analyse contenue dans cette étude concerne l'articulation d'un nouveau pacte social et fiscal visant à redistribuer le travail total entre les hommes et les femmes, moyennant l'adoption de toutes les mesures nécessaires de la part de l'État, sur le plan législatif, institutionnel, éducatif, de santé, budgétaire et de participation des femmes à la prise de décision, afin de faire disparaître les biais sexistes du marché de l'emploi, l'écart salarial, la segmentation et la discrimination. Cette nouvelle approche passe par l'affectation de ressources suffisantes pour garantir les droits des femmes sur le marché du travail et au sein des familles de façon à ce qu'elles puissent jouir de toutes les conditions nécessaires pour exercer l'autonomie économique, physique et politique. Ceci exige un cadre institutionnel solide et transversal à l'échelon national et territorial conformément aux normes juridiques internationales.

A. Une nouvelle équation pour un nouveau traitement

Pour que l'État soit en mesure d'accomplir cette mission, il n'est pas contraint de devenir une entité philanthropique ou de céder tout son pouvoir au marché. La nouvelle équation proposée vise à aiguiller les politiques vers la création d'emplois productifs et stables et à fournir les ressources et l'infrastructure sociale requises pour matérialiser le droit de chaque citoyen et citoyenne à recevoir des soins. Selon ce concept, la problématique des soins cesserait d'être associée aux femmes —en tant que problème à résoudre pour qu'elles puissent travailler— et se concentrerait

sur le détenteur ou la détentrice du droit: un garçon, une fille, une personne malade ou handicapée.

Ainsi, la réponse à la question “Quel genre d'État pour quel genre d'égalité?” passe par rendre l'État responsable de l'égalité de chances en matière d'emploi et de la démocratisation de la famille, ainsi que du développement de systèmes de protection sociale universels.

B. Les politiques en matière d'emploi et de protection sociale

À la lumière de ces antécédents, il est impérieux de promouvoir des politiques publiques dans lesquelles l'État joue un rôle proactif, pour que davantage de femmes aient accès à des emplois productifs et bien rémunérés, tout en restant libres de choisir leur temps et leur lieu de travail. Les programmes d'assistance s'adressant spécialement aux femmes doivent être provisoires, pour éviter qu'ils ne deviennent des espaces consacrés à prêter assistance aux pauvres sans leur donner la possibilité de suivre des trajectoires autonomes dans le monde du travail. C'est sur ce type de préoccupations que doivent se centrer les politiques relatives à l'égalité qu'il importe donc de dissocier du domaine social auquel elles sont traditionnellement rattachées.

Les politiques de soins, vues comme l'interaction des systèmes de protection sociale, du système éducatif et de santé, entre autres, doivent être formulées dans le cadre de l'investissement de l'infrastructure sociale indispensable au développement économique et productif. À cet égard, outre le fait de valoriser l'apport non monétaire des femmes au travail et à la protection sociale, il faut venir à bout des stéréotypes culturels qui servent à justifier le fait que les femmes se consacrent aux soins.

L'élaboration d'un nouveau programme de redistribution des tâches de soins et son processus de prise en compte transversale exigent des conditions qui permettent de canaliser la nature disruptive de ses propositions —qui défient souvent le bon sens— et les cultures institutionnelles. Faire état des interconnexions entre le domaine public et le domaine privé marque déjà en soi une rupture par rapport à la sphère traditionnelle des politiques. L'approche systémique de la transversalité modifie la pratique des politiques sectorielles, dans la mesure où, pour obtenir des résultats, il convient de changer les règles, les pratiques et de nombreuses valeurs culturelles.

C. Habiliter les femmes à l'exercice de l'égalité

Parmi les obstacles qui entravent une participation équitable, plusieurs formes de discrimination touchent les femmes: par exemple, la violence qui reste gravée sur leur corps, la négation de leurs droits reproductifs et leur faible participation à tous les aspects de la prise de décision. Pour atteindre l'égalité, il faut adopter une approche holistique de l'économie, fondée sur le constat que le travail est aussi un produit historique et culturel —un chantier où interviennent les corps et la subjectivité des personnes— plutôt qu'un simple facteur de production. Les facteurs de production, c'est-à-dire les personnes, naissent, se nourrissent et reçoivent des soins principalement grâce au travail non rémunéré des femmes.

Il est fondamental d'élaborer des politiques orientées vers l'élimination des obstacles à l'accès au marché du travail sur un même pied d'égalité; il faut également que la voix publique des femmes soit entendue sur le marché et qu'elles soient représentées dans toutes les sphères de la prise de décision, y compris le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, les entreprises, les syndicats et les pouvoirs locaux. Une situation particulièrement préoccupante est celle des femmes pauvres, autochtones et d'ascendance africaine dont la situation de désavantage et de discrimination résume à elle seule les multiples inégalités qui caractérisent la région.

D. Le cadre institutionnel

Le changement proposé requiert l'alignement vertueux et stratégique des forces sociales et politiques capables de profiter des conjonctures propices telles que le dividende démographique, l'ouverture du marché et l'éducation des femmes, ainsi que les capacités productives de l'ensemble de la population.

Comme l'évoque l'évaluation du Programme d'action de Beijing, effectuée 15 ans après son adoption, les pays ont obtenu des conquêtes significatives dans la formulation et l'exécution de politiques. Ces progrès ont pu être réalisés grâce à la force d'une constellation vertueuse: le mouvement social des femmes associé aux mécanismes de promotion des femmes, qui les ont dotées de force politique, de connaissances et de capacités de proposition, en profitant des espaces ouverts par

la volonté politique des gouvernements. En ce sens, les mécanismes de promotion des femmes jouent un rôle fondamental, dans certains cas, comme entités qui régissent les politiques et dans d'autres, comme espaces d'incidence politique.

Les études, les analyses des disparités entre les sexes, les statistiques, les projets de loi, les programmes de formation, les systèmes de reddition de comptes, les groupements politiques transversaux au sein des parlements, les associations de femmes juges et de mairesses, et un large éventail de mécanismes secondaires ont tissé une toile institutionnelle qui a favorisé la diffusion de l'analyse des disparités entre les sexes et de nombreux objectifs atteints y compris dans des conditions sociales et politiques adverses à la lutte pour l'égalité des sexes (Fernós, 2010).

En ce qui concerne les connaissances, l'attention accordée au cours des dernières décennies aux questions sociales, à la pauvreté, à la vulnérabilité et aux droits humains a laissé place à des preuves solides et des réflexions théoriques qui ont permis de percer de nouvelles voies dans l'économie féministe et d'élaborer de nouvelles approches économiques, en remettant en question les bases épistémologiques qui inspirent les études conventionnelles, notamment dans le domaine de l'économie des soins. Ces études proposent de nouveaux arguments qui doivent servir à la formulation et l'exécution des politiques de redistribution du travail total, et surtout, du travail dans le domaine des soins. Les résultats obtenus sont proportionnels au degré d'articulation et d'efficacité de la constellation politique des acteurs impliqués.

En résumé, la région est aujourd'hui à l'heure de l'égalité, donnant ainsi la possibilité d'ajuster les temps de l'égalité des sexes sur les temps du développement.

Bibliographie

- Aguirre, Rosario et Lucía Scuro Somma (2010), “Panorama del sistema previsional y género en Uruguay. Avances y desafíos”, *serie Mujer y desarrollo*, N° 100 (LC/L.3190-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avril. Publication des Nations Unies, Numéro de vente: S.10.II.G.17.
- Bakker, Isabella (ed.) (1994), *The Strategic Silence: Gender and Economic Policy*, Londres, The North-South Institute/Zed Books Ltd.
- Beveridge, William Henry (1942), *Pleno empleo en una sociedad libre* (informe de Lord Beveridge II), Madrid, Ministère du travail et de la sécurité sociale.
- CEPALC (Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes) (2010a), *L’heure de l’égalité - Comblar los écarts, ouvrir de nouveaux chemins* (LC/G.2432(SES.33/3)), Santiago du Chili.
- _____ (2010b), “Igualdad de género: participación, autonomía y empoderamiento de las mujeres”, Santiago du Chili, inédit.
- _____ (2009), *Examen y evaluación de la Declaración y la Plataforma de Acción de Beijing y el documento final del vigésimo tercer período extraordinario de sesiones de la Asamblea General (2000) en países de América Latina y el Caribe*, Santiago du Chili (LC/L.3175) [en ligne] <http://www.eclac.cl/mujer/noticias/paginas/8/36338/CEPALBeijing15.pdf>.
- _____ (2007), “Consensus de Quito” (DSC/1), dixième Conférence régionale sur les femmes de l’Amérique latine et des Caraïbes, Quito, 6-9 août [en ligne] <http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/9/29489/dsc1e.pdf>.

- Fernós, María Dolores (2010), “National mechanism for gender equality and empowerment of women in Latin America and the Caribbean region”, *serie Mujer y desarrollo*, N° 102 (LC/L.3203-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), mai.
- Fraser, Nancy (1997), *Institia interrupta, reflexiones críticas desde la condición postsocialista*, Bogotá, Siglo del Hombre Editores, Universidad de los Andes.
- Giosa Zuazúa, Noemí et Corina Rodríguez Enríquez (2010), “Estrategias de desarrollo y equidad de género: una propuesta de abordaje y su aplicación al caso de la IMANE en México y Centroamérica”, *serie Mujer y desarrollo*, N° 97 (LC/L.3154-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), mars. Publication des Nations Unies, Numéro de vente: S.09.II.G.127.
- Kabeer, Naila (2000), *The Power to Choose: Bangladesh Women and Labour Market Decisions in London and Dhaka*, Londres, Verso.
- Milosavljevic, Vivian (2007), “Estadísticas para la equidad de género: magnitudes y tendencias en América Latina”, *Cuadernos de la CEPAL*, N° 92 (LC/G.2321-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Publication des Nations Unies, Numéro de vente: S.06.II.G.132.
- Montaño, Sonia (2010), “El cuidado en acción: A propósito del Consenso de Quito”, *El cuidado en acción. Entre el derecho y el trabajo*, Cuadernos de la CEPAL, N° 94, Sonia Montaño y Coral Calderón (coords.), Santiago du Chili, sous presse.
- _____ (2007), “Gobernabilidad democrática e igualdad de género en América Latina y el Caribe”, *Manual de capacitación*, Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), juin [en ligne] <http://www.eclac.cl/Mujer/proyectos/gobernabilidad/manual/>.
- Nations Unies (2009), *Estudio mundial sobre el papel de la mujer en el desarrollo. Informe del Secretario General. El control por la mujer de los recursos económicos y del acceso a los recursos financieros, incluida la microfinanciación* (A/64/93), New York, 17 de junio [en ligne] <http://www.un.org/es/comun/docs/?symbol=A/64/93>.

- Nussbaum, Marta C. (2000), *Women and Human Development: The Capabilities Approach*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pautassi, Laura, Eleonor Faur et Natalia Gherardi (2004), “Legislación laboral en seis países latinoamericanos. Avances y omisiones para una mejor equidad”, *serie Mujer y desarrollo*, N° 56 (LC/L.2140-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), mai. Publication des Nations Unies, Numéro de vente: S.04.II.G.68.
- Picchio, Antonella (2005), “La economía política y la investigación sobre las condiciones de vida”, *Por una economía sobre la vida. Aportaciones desde un enfoque feminista*, G. Cairo i Céspedes et M. Mayordomo Rico (comps.), Barcelone, Icaria.
- (2001), “Un enfoque macroeconómico “ampliado” de las condiciones de vida”, conferencia inaugural en las jornadas Tiempos, trabajos y género, Barcelone, Faculté des sciences économiques de l’Université de Barcelone, février.
- Sen, Amartya K. (1985), *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, Hollande-Septentrionale.

